

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration : 2

Votants : 26

L'an deux mil vingt cinq

Le : **dix février**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **4 février 2025**

OBJET : D2025-1-3

**Adhésion au syndicat mixte
AGEDI – Adhésion à
l'ATD 16**

Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD-BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L

Ont donné procuration : IMARD C à ROUHIER D ; THOS F à GUERIN S

Secrétaire de séance : Michel GAUDILLIERE

Les logiciels métiers Berger Levrault vont évoluer dans les années à venir. Le catalogue commercial a été dévoilé et le passage de Emagnus (version locale actuelle) à Wemagnus (version full web) entraînera une hausse des coûts importante pour les collectivités.

Face à ce constat, l'ATD16 cherche une solution alternative et s'est tournée vers un éditeur public de logiciels : AGEDI.

L'adhésion au syndicat mixte AGEDI a pour objet de permettre à la commune de Brie de bénéficier de produits et services informatiques adaptés, par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de services selon le principe de la mutualisation.

La commune de Brie est engagée jusqu'au 31 décembre 2026 avec l'éditeur Berger Levrault. Elle souhaite pouvoir participer avec l'ATD16 à l'étude de faisabilité du passage au logiciel AGEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'adhérer au syndicat AGEDI.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 14 février 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 14 février 2025

Le Maire,

Michel BUISSON